

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 30 juin à 18h30

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Boisset-lès-Montrond, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation : 14/05/2025

Présents :

Mesdames Claudine COURT, Jacqueline BOUIX, Magali BOURRAT, Rosemarie BREUILLAUD, Gisèle MELONI, Thérèse RICHARD, Sophie ROCHETTE
Messieurs Alexandre CUNHA, René HRYNIOW, Gilles PERRONNET

Absents :

- David NARCE, Pierrick URREA

Secrétaire : Gisèle MELONI

Nombre de conseillers :

En exercice :	12
Présents :	10
Représentés :	
Absents :	2
Votants :	10

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame la Maire demande au conseil la possibilité de rajouter un point supplémentaire.

7. Décision modificative.

Le conseil accepte cet ajout.

1. Approbation du conseil municipal du 19 mai 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Echange parcelle France Bois Imprégné

Pour donner suite au Comité Technique du 3 juin avec Messieurs Patrice TEYSSIER et Yvan LIGOUT, voici la liste des parcelles à rétrocéder :

Parcelle n°	Propriétaire actuel	Acquéreur	Surface (m ²)	
AA5	Mairie BLM	SAS France Bois Imprégnés	349	721
AA9	Mairie BLM	SAS France Bois Imprégnés	70	
AA16A	Mairie BLM	SAS France Bois Imprégnés	302	
AA16B	Mairie BLM	SARL IMMO BOISSET	620	3895
AA20	Mairie BLM	SARL IMMO BOISSET	23	
AA21	Mairie BLM	SARL IMMO BOISSET	64	
A546	Mairie BLM	SARL IMMO BOISSET	930	
A520	Mairie BLM	SARL IMMO BOISSET	2100**	
A550	Mairie BLM	SARL IMMO BOISSET	158	

** surface approximative

Cela représente un total de 4616 m² et le prix de vente convenu est de 0.50 € /m².
Les frais d'arpentages seront à la charge de France BOIS IMPREGNES.

La démarche concernant le bornage de la voie verte/ étang Lapouge, vers la parcelle A520, surface approximative de 2100 m², se fera dans un deuxième temps.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces transferts de parcelles et autorise Madame la Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires.

3. Etude Hydromorphologique et restauration de la Mare

Dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) Loire Forez agglomération s'engage à mener des travaux de restauration hydromorphologique visant la préservation des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur le bassin versant de la Mare.

Loire Forez agglomération nous présente une convention dont l'objet concerne l'autorisation par la commune de réaliser des travaux en rivière. La commune autorise, à titre gratuit l'accès et le libre passage sur les terrains désignés, des intervenants mandatés par le service rivières :

La commune déclare être la seule propriétaire des terrains ci-dessous :

Commune	Section	Numéro	Adresse – Lieu-dit
Boisset-lès-Montrond	AH	131	Route de Seyves
Boisset-lès-Montrond	AH	Domaine non cadastré	Entre AH 73 et 74 et B 573 et 255

La durée de cette convention est de 2 ans. Elle peut faire l'objet d'une reconduction expresse.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces transferts de parcelles et autorise Madame la Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires.

4. Cantine : prix repas et règlement intérieur

Prix du repas :

Notre prestataire va augmenter ses tarifs de 0.15€ dès septembre. Nous proposons au conseil de reporter cette augmentation.

En conséquence, les montants des repas s'élèveraient comme suit :

- repas normal : 4.65€
- repas majoré : 9.30€

Règlement intérieur

Modification de l'article 4 – Tarif

« Le **prix du repas s'élève à 4.65€** pour les enfants fréquentant la cantine de manière permanente ou occasionnelle.

Les enfants inscrits hors délai ou ceux utilisant la cantine sans être inscrits, seront considérés comme hors délai. Dans ce cas, le repas sera facturé 9.30€. Ces tarifs seront révisables annuellement. »

Le conseil approuve à l'unanimité.

5. Périscolaire : nouvelle grille tarifaire

Voici la nouvelle grille tarifaire appliquée aux familles sur l'année scolaire 2025-2026, accueil de loisirs Léo Lagrange, L'Hôpital le Grand, Boisset les Montrond et Unias.

Une augmentation de 3% a été appliquée.

Quotient Familial	QF < 700	701 < QF < 1000	1001 < QF < 1200	1201 < QF < 1500	1501 < QF < 2000	2001 < QF < 2500	QF > 2500
PERISCOLAIRE							
% Heure	1,41 €	1,47 €	1,54 €	1,61 €	1,67 €	1,72 €	1,79 €
TEMPS MERIDIEN							
Annuel	10,30 €	11,33 €	12,36 €	13,39 €	14,42 €	15,45 €	16,48 €
MERCREDI ET VACANCES							
Pour les familles résidentes du groupement de communes							
% Journée	6,55 €	7,88 €	9,22 €	10,57 €	11,92 €	13,26 €	15,25 €
Journée sans repas	9,16 €	10,44 €	11,73 €	13,78 €	15,32 €	16,85 €	19,04 €
Repas				4,28 €			
MERCREDI ET VACANCES							
Pour les familles non résidentes du groupement de communes							
% Journée	8,77 €	10,11 €	11,46 €	12,80 €	14,15 €	15,49 €	17,35 €
Journée sans repas	12,50 €	13,79 €	15,07 €	17,12 €	18,66 €	20,19 €	22,21 €
Repas				4,28 €			

Le conseil approuve à l'unanimité.

6. Crédit poste ATSEM

En maternelle, nous n'avons pas pérennisé le second poste. Nous avons toujours obtenu des contrats aidés. Cette année, l'Etat n'a pas mis en place de contrat aidé à ce jour.

Nous vous proposons de créer un poste, avec un contrat à durée déterminée, à temps partiel de 30h par semaine. Elle exercera ses fonctions à 60% dans la classe. Les autres fonctions seront l'aide aux repas et l'entretien des bâtiments publics.

Le conseil approuve à l'unanimité.

7. Décision modificative

Nous avons dû changer les postes informatiques de la bibliothèque et de la mairie à la suite de l'arrêt de la maintenance de Windows 10. Ce changement n'était pas prévu au budget 2025. C'est pourquoi, nous vous proposons la décision modificative, des postes d'investissement, comme suit :

- compte 2151 : - 2 903 €
- compte 2183 : + 2 903 €

Le conseil approuve à l'unanimité.

8. Questions diverses

Pas de question diverse.

La séance est levée à 19h30

Prochaine réunion du conseil : lundi 29 septembre 2025 à 18h30

La secrétaire
Gisèle MELONI


La Maire
Claudine COURT
